



## Nomination d'un membre du Bureau du Bâtonnier

-----  
Par montfuji

Bonjour, est-il possible qu'un avocat qui fait partie du Bureau de l'Ordre des avocats (équivalent d'un conseil d'administration je pense), puisse être nommé par le Bâtonnier dans le cadre de l'Aide Juridictionnelle (nomination à la demande du justiciable ne trouvant pas d'avocat) ? merci. En effet, un avocat a commis une faute lourde dans mon dossier, mais dans ce cas il sera difficile au Bâtonnier d'émettre un avis sur un membre de son Bureau.

-----  
Par vivi2501

bonjour

votre avocat a été désigné comme avocat d'office par le bâtonnier au titre de l'aide juridictionnelle.

-----  
Par montfuji

Bonjour et merci, oui il a bien été désigné suite à un autre, membre aussi du Bureau, donc un proche, pour, a t il dit "conflit d'intérêt". Je souhaiterais savoir s'ils se concertent entre eux avant car ils sont proches quand même ? cordialement

-----  
Par Indigo

Bonjour,

Pour info :

La déontologie de l'Avocat :

Pour accéder à la profession, l'Avocat doit prêter le serment suivant, qui constitue le socle de son éthique professionnelle :

« Je jure comme Avocat d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité ».

Cordialement,